

Coopératives de logement sans fumée



Combien de familles attendent des années pour une place dans une coopérative de logement, pour constater une fois emménagées qu'elles sont régulièrement exposées à la fumée secondaire? Les coopératives peuvent changer les choses et ainsi protéger leurs membres contre la fumée secondaire.

Les politiques pour une habitation sans fumée sont en train de devenir la norme sociale. Plus de 80 % des Ontariens sont non-fumeurs, et 75 % des ménages interdisent qu'on fume chez eux.

La fumée secondaire, qui contient plus de 60 agents cancérigènes, entraîne des méfaits tant à court qu'à long terme sur la santé. Ainsi, y être exposé n'est jamais sans danger, et l'adoption d'une politique sans fumée est pleine de bon sens. La fumée secondaire aggrave les problèmes de santé comme l'asthme et l'angine de poitrine et, à long terme, augmente considérablement les



risques de cardiopathie et de plusieurs cancers.

Il serait inconcevable de laisser entrer toute autre substance aussi nocive chez les locataires.

Une coopérative d'habitation devrait être un milieu de vie sûr et abordable.

Voici quelques avantages de l'adoption d'une politique sans fumée dans une coopérative d'habitation :

- Amélioration de la sécurité et de la salubrité des lieux pour les membres et le personnel;
- Réalisation d'économies (maintien du bon état de l'immeuble);
- Réduction du temps consacré par le conseil et le personnel au traitement des plaintes liées à la fumée secondaire;
- Réduction des risques d'incendie;
- Réalisation de possibles économies sur les primes d'assurance.

Plus de 80 % des
Ontariens sont
non-fumeurs, et
75 % des
ménages
interdisent qu'on
fume chez eux.

<https://smokefreehousingon.ca/fr/>

Foire aux questions

Comment la fumée se rend-elle d'un logement à l'autre?

Le transfert d'air est un processus complexe dans lequel interviennent de multiples facteurs, dont les variations de pression atmosphérique. La fumée peut s'infiltrer par :

- les conduits et tuyaux;
- les câbles et les prises électriques et téléphoniques;
- les plafonds suspendus;
- les éviers et les dessus de comptoirs;
- les fenêtres, portes, murs et planchers;
- les ventilateurs d'extraction et les dispositifs d'éclairage encastrés.

La ventilation, est-ce une solution?

Non. La fumée secondaire est extrêmement toxique, et la ventilation ne suffit pas. Selon l'American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers (ASHRAE), « il n'existe qu'un seul moyen d'éliminer efficacement les risques de l'exposition dans la maison : imposer un milieu sans fumée ».

Qu'en est-il des membres fumeurs?

Une politique sans fumée :

- n'empêche pas les fumeurs de devenir membres de la coopérative et de signer des ententes d'occupation;
- n'entraîne pas l'expulsion des locataires fumeurs;
- ne force pas les locataires à cesser de fumer.

On demande simplement aux gens de fumer dehors, comme ils le font au travail ou quand ils vont au restaurant.

La vaste majorité des coopératives de logement sont dotées d'une politique assortie d'une clause de droits acquis, c'est-à-dire qu'elle ne s'applique qu'aux nouveaux membres. Au fil du temps, à mesure que de nouveaux locataires remplaceront les anciens, les coopératives deviendront totalement sans fumée.

Est-ce que d'autres coopératives ont adopté une politique sans fumée?

Oui. Au Canada, Conservation Co-op a été une des premières coopératives à but non lucratif à le faire.



« ... il n'existe qu'un seul moyen d'éliminer efficacement les risques de l'exposition dans la maison : imposer un milieu sans fumée. »

ASHRAE

<https://smokefreehousingon.ca/fr/>